

# La ville soutient ses jeunes dans leurs projets

La Ville de Dugny a décidé de soutenir les initiatives et les engagements des jeunes qui s'inscrivent dans leur parcours vers l'autonomie et participent à leur formation citoyenne avec le lancement de La bourse d'avenir.



## Bourse d'avenir, qu'est-ce que c'est ?

Vous avez un projet et vous cherchez des financements pour le faire aboutir ? La Ville de Dugny peut vous aider. Remplissez ce dossier et déposez-le au Point Information Jeunesse (PIJ). Il sera étudié et pourra être retenu pour bénéficier d'une aide.

La bourse d'avenir a pour objectif d'accompagner les jeunes face à leurs difficultés, leurs besoins, leurs attentes, favoriser la réussite de la jeunesse dugnysienne.

## La bourse d'avenir propose aux porteurs de projets :

- une aide financière
- un soutien et un accompagnement
- un réseau de partenaires
- une valorisation du projet à un niveau local

## Qui peut en bénéficier ?

Tout jeune résidant la ville de Dugny, âgé de 17 à 30 ans, souhaitant bénéficier de La Bourse d'Avenir et ayant un projet en lien avec :

- les études
- la formation
- l'entrepreneuriat
- un voyage ou une action solidaire et culturelle (à échelle européenne)

## Les conditions requises pour pouvoir y prétendre :

- habiter la ville depuis au moins un an
- être âgé de 17 à 30 ans
- présenter 1 dossier complet

A noter : La bourse est limitée à un projet par personne et par année civile

**En contrepartie, je m'engage à :**

- réaliser des heures de bénévolat dans une association de la ville
- partager mon expérience et participer aux événements liés au dispositif

**Quelles sont les démarches à effectuer ?**

- retirer le dossier de candidature, au Point Information Jeunesse.
- élaborer et formuler son projet (je peux solliciter le PIJ pour un accompagnement technique et pédagogique).
- déposer le dossier dûment rempli et signé au PIJ.
- présenter son projet devant la commission d'attribution.

**Où sera effectué le bénévolat ?**

Le versement de la Bourse est effectué en échange des heures de bénévolat réalisées auprès d'une association de la ville (un listing des associations partenaires sera communiqué, toute démarche vers ces associations devra être effectuée par le jeune).

Infos pratiques

**Renseignez-vous au PIJ**

- 2-4, rue Henri Barbusse
- tél. 01 49 92 66 79
- port. 06 19 93 23 30
- [pj@ville-dugny.fr](mailto:pj@ville-dugny.fr)

Documents

[Plaquette de présentation](#)

[Dossier de candidature](#)